

*Fondation collective
pour la prévoyance
professionnelle Swiss Life
Fondation de
financement pour
la prévoyance
professionnelle Swiss Life*

Rapport de gestion 2016

Sommaire

Fondations pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

- 3 Avant-propos du président
- 4 Rapport annuel de la gérance
- 6 Informations sur le marché
- 8 Evolution des marchés financiers

Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

- 12 Bilan
- 14 Compte d'exploitation
- 17 Annexe aux comptes annuels 2016
- 17 I Bases et organisation
- 19 II Membres actifs et bénéficiaires de rentes
- 19 III Mode de réalisation du but
- 20 IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
- 20 V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture
- 26 VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements
- 30 VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
- 32 VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
- 32 IX Autres informations relatives à la situation financière
- 33 X Evénements survenus après la clôture du bilan
- 34 Rapport de l'organe de révision

Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

- 36 Bilan
- 38 Compte d'exploitation
- 40 Annexe aux comptes annuels 2016
- 40 I Bases et organisation
- 41 II Membres actifs et bénéficiaires de rentes
- 41 III Mode de réalisation du but
- 42 IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
- 42 V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture
- 43 VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements
- 45 VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
- 45 VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
- 45 IX Autres informations relatives à la situation financière
- 45 X Evénements survenus après la clôture du bilan
- 46 Rapport de l'organe de révision
- 48 Mentions obligatoires

Avant-propos du président

La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life peut tirer un bon bilan de l'exercice 2016 écoulé, et je remercie grandement nos clients de la confiance qu'ils accordent à Swiss Life et au conseil de fondation depuis de nombreuses années.

Le contexte de placement reste marqué par des rendements durablement bas sur les obligations et par des marchés des capitaux volatils. Malgré l'environnement contraire, les différentes œuvres de prévoyance ont bien évolué. Au 31 décembre 2016, toutes celles de la fondation présentaient un degré de couverture de plus de 100%.

Il reste absolument impératif que les réformes à venir soient mises en œuvre, tant dans le premier que dans le deuxième pilier. Lors de la session de mars 2017, les conseils se sont mis d'accord sur une solution uniforme à l'issue de débats intensifs. Un jalon important a ainsi été posé. La réforme Prévoyance vieillesse 2020 doit désormais être approuvée par le peuple dans le cadre d'une votation. Swiss Life met tout en œuvre pour que les réformes soient appliquées de façon réaliste.

Je remercie les membres du conseil de fondation et Swiss Life de leur grand engagement et me réjouis de relever avec eux les défis à venir.



Michael Zanetti
Président du conseil de fondation



Rapport annuel de la gérance

Conseil de fondation

Le 18 mai 2016, le conseil de fondation a tenu sa séance ordinaire. Il a traité les principaux points à l'ordre du jour, à savoir le rapport de gestion et les comptes annuels 2015, et les a approuvés à l'unanimité.

Lors de la réunion du conseil de fondation du 12 octobre 2016, l'instruction relative au SCI (système de contrôle interne) a été approuvée, tout comme le rapport sur l'environnement de contrôle.

Des élections du conseil de fondation seront organisées pour le nouveau mandat de quatre ans qui courra du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2021. Le conseil de fondation a chargé la gérance d'organiser l'élection.

Contexte légal

Parallèlement à de nombreux projets de loi et ordonnance dans le domaine de la prévoyance professionnelle, c'est la réforme Prévoyance vieillesse 2020 qui occupe le devant de la scène politique. Les débats qui se tiennent au Conseil national, au Conseil des Etats et au sein de leurs commissions sont très intenses et doivent respecter un calendrier très serré.

La session de mars a permis d'assister à un accord entre les deux conseils. Reste à attendre la votation populaire, qui se tiendra en septembre et lors de laquelle le peuple se prononcera sur la mise en œuvre de la réforme. Nous sommes impatients de découvrir les ordonnances qui définiront et influenceront l'application des nouvelles dispositions dans le cas d'une approbation de la réforme par le peuple.

Il est plus que souhaitable que le projet aboutisse, car des réformes sont impératives dans les deux piliers.

Marche des affaires

Les rendements toujours très bas des obligations ainsi que le climat général dominé par des taux d'intérêt négatifs et une volatilité des marchés des capitaux constituent un important défi.

Dans le choix d'une solution de caisse de pensions, la capacité de risque et la propension au risque occupent une place centrale. Au vu des conditions défavorables, les petites et moyennes entreprises en particulier sont de plus en plus demandeuses de solutions de prévoyance offrant des garanties complètes, ou encore d'institutions de prévoyance organisées en commun et au sein desquelles la stratégie de placement est définie au niveau de la fondation.

Durant l'exercice 2016, l'effectif des œuvres de prévoyance affiliées a légèrement diminué. Fait notable, aucune œuvre de prévoyance ne présentait de découvert au 31 décembre 2016, et près de 90% d'entre elles affichaient un degré de couverture de plus de 110%.

Pour la gérante (Swiss Life SA)



Martin Naegeli
Responsable de la gestion des fondations



Informations sur le marché

Contexte économique

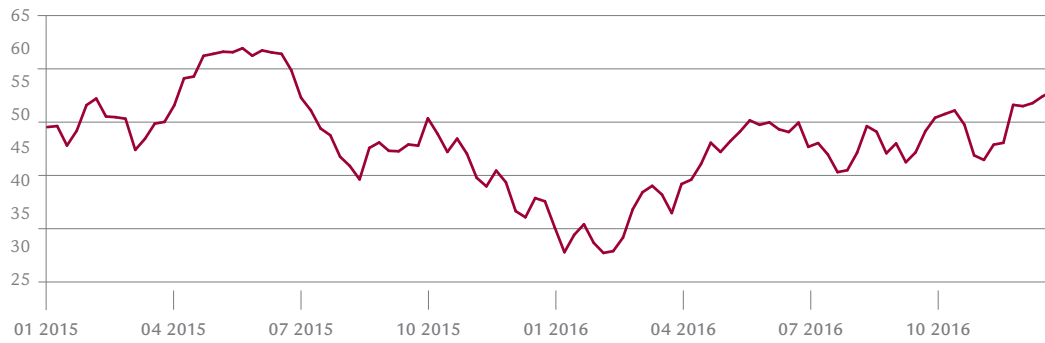
L'année 2016 restera marquée par les résultats du référendum sur la sortie de l'UE au Royaume-Uni et des élections présidentielles aux Etats-Unis. Immédiatement après l'annonce du «Brexit», les investisseurs ont de nouveau pris d'assaut les valeurs refuges telles que les emprunts de la Confédération ou de l'Allemagne par crainte d'un nouvel effritement de l'UE ou de l'Union monétaire européenne. Depuis, tous les emprunts de la Confédération en cours présentent un rendement négatif. Au Royaume-Uni, la banque centrale a baissé les taux directeurs en août pour éviter les préjudices économiques et les turbulences sur le marché financier.

Les appréhensions liées à une éventuelle plongée dans la récession de l'économie britannique suite au Brexit se sont toutefois révélées sans fondement jusqu'ici. La forte dévaluation de la livre sterling a permis à l'industrie britannique d'augmenter sensiblement sa compétitivité dans un premier temps. Comme le marché européen reste accessible aux exportations britanniques pour le moment, la Grande-Bretagne bénéficie très fortement de la reprise conjoncturelle mondiale actuelle. Dans ce contexte, les investissements des entreprises britanniques dans les biens d'équipement ont augmenté contre toute attente au cours de la deuxième partie de l'année. La relance de l'économie mondiale se traduit également par la poursuite de l'amélioration sur les marchés du travail aux Etats-Unis et dans la zone euro. Aux Etats-Unis, la croissance des salaires et les espoirs placés dans la future politique économique du nouveau président élu ont entraîné une hausse marquée du moral des consommateurs jusqu'à la fin de l'année. Un tel niveau avait été enregistré pour la dernière fois il y a 15 ans. Contrairement à ce qu'avaient pu prédire de nombreux commentateurs en début d'année, les prix des matières premières ont également connu une reprise. Le prix du pétrole s'est notamment bien départi des niveaux planchers atteints en début d'année. La situation s'est ainsi détendue dans les pays nouvellement industrialisés fortement dépendants de leurs exportations de matières premières. Après un premier semestre étonnamment solide, le produit intérieur brut suisse a stagné au troisième trimestre. L'impact du franc fort continue à se faire sentir en Suisse. Les impulsions positives émanant du secteur privé intérieur ne se sont fait sentir qu'au dernier trimestre 2016. Mais heureusement, la dynamique communicative de l'économie mondiale a permis d'éviter une récession en Suisse malgré la persistance du franc fort. Contrairement à ce qui avait été prédit en début d'année, le taux de chômage est resté stable à 3,3%.

Les prévisions en matière d'inflation ont pris une tournure inattendue. Alors que les risques de déflation étaient encore sur toutes les lèvres dans de nombreuses régions en février 2016, l'essor de l'économie mondiale et le redressement des prix de l'énergie à partir du deuxième trimestre ont induit un changement de perception de l'évolution des prix. La hausse de l'inflation s'est particulièrement faite sentir en Allemagne: en mai, le taux de renchérissement annuel y était encore de 0%. Suite à l'augmentation des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, il s'établissait à 1,7% à la fin de l'année.

Evolution chaotique du prix du pétrole

Prix du pétrole brut (WTI)

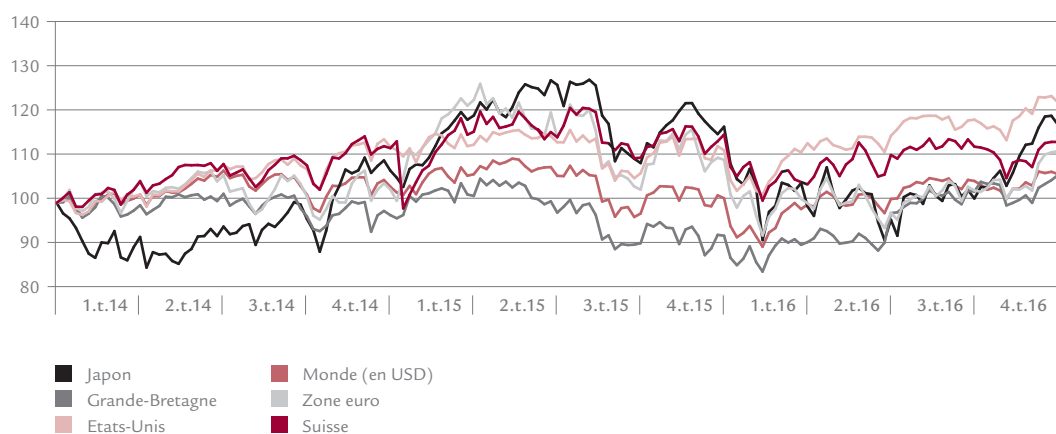


Source: Macrobond

Evolution des marchés financiers

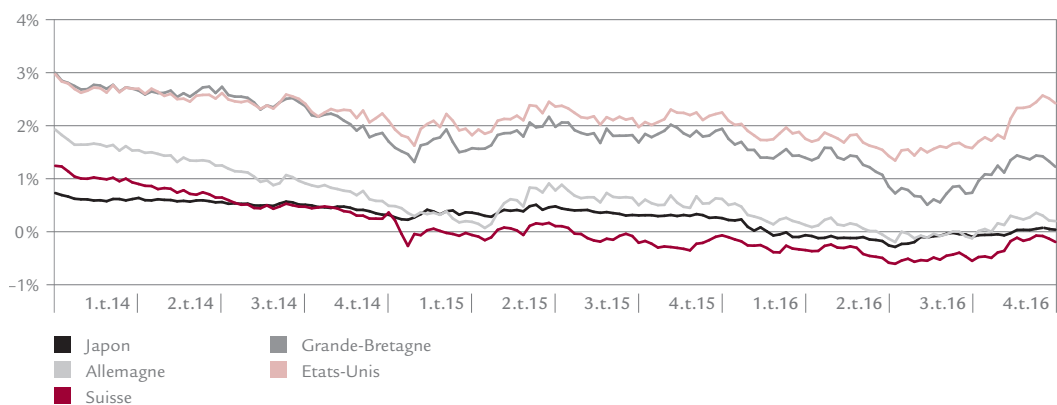
Actions

Personne n'aurait parié là-dessus: malgré le Brexit et l'élection de Donald Trump aux Etats-Unis, les marchés des actions ont connu une belle euphorie au cours du deuxième semestre. Après un premier semestre marqué par les craintes d'une récession et les incertitudes politiques, les choix des électeurs britanniques et américains ont renversé la tendance sur les bourses. Cela n'a toutefois été rendu possible que par la réfutation des craintes susmentionnées au niveau de la croissance par les données de l'économie réelle, qui indiquaient dans un même temps que les économies les plus importantes avaient amorcé une reprise.



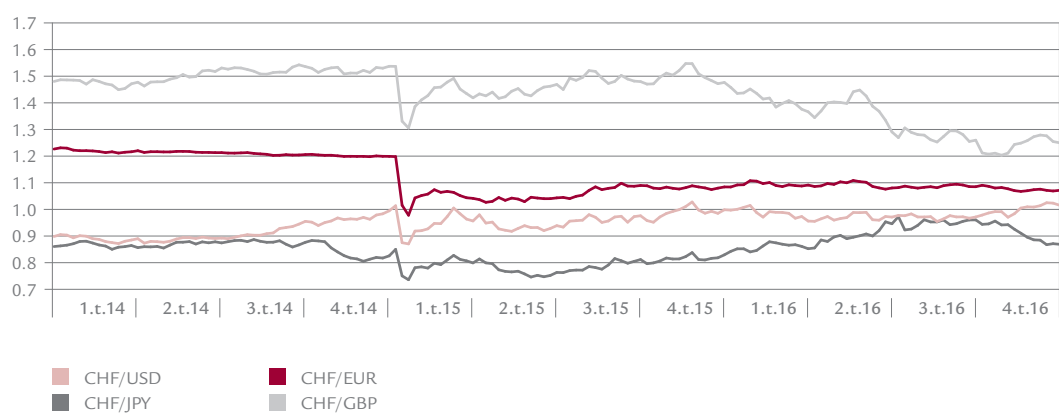
Taux d'intérêt

Jusqu'à l'été, les craintes déflationnistes et la décision des électeurs britanniques en faveur du «Brexit» ont fait chuter les rendements sur les emprunts d'Etat à de nouveaux niveaux planchers dans le monde développé. Suite à la reprise de l'économie mondiale et au redressement des prix des matières premières, les attentes concernant l'inflation ont changé à partir du mois d'octobre sur les marchés. Par la suite, la victoire de Donald Trump a été le catalyseur de la forte hausse des intérêts aux Etats-Unis jusqu'à Noël. En Suisse aussi, les intérêts ont augmenté dernièrement. A la fin de l'année, ils restaient cependant inférieurs au niveau de janvier 2016.



Devises

A l'inverse de 2015, le franc suisse n'a pas occupé le devant de la scène sur les marchés des devises. Pour éviter une réévaluation du franc par rapport à l'euro, la Banque nationale suisse a dû continuer à intervenir sur le marché des devises. Elle a ainsi réussi à maintenir le cours du change à 1,07. Suite au référendum sur la sortie de l'UE au Royaume-Uni, la livre sterling a fortement dévalué par rapport à toutes les autres grandes monnaies au cours du second semestre. Depuis les élections américaines, le dollar est en revanche en phase d'appréciation.



Perspectives

Actuellement, les incertitudes politiques sont inhabituellement élevées. L'indice figurant ci-après mesure la fréquence de l'utilisation d'expressions traduisant l'instabilité politique dans les médias. Une confiance remarquable règne malgré tout sur les marchés financiers. Nous ne saurons toutefois si l'optimisme conjoncturel suscité par l'élection de Donald Trump est vraiment justifié qu'après son accession officielle au pouvoir. Son programme politique et économique doit encore être précisé et apporter des clarifications sur les objectifs en matière de fiscalité. Ensuite, ce sera au Congrès de valider ou non les propositions, ce qui est encore une autre histoire. Le débat sur un nouvel effritement de l'UE pourrait être relancé par l'issue des élections présidentielles françaises. Les obligations de pays débiteurs sûrs comme l'Allemagne et la Suisse connaissent un regain d'intérêt en période de nervosité accrue sur les marchés. Une forte appréciation de l'euro par rapport au dollar et au franc suisse n'est donc pas prévue pour la première moitié de 2017. Abstraction faite des impondérables politiques, nous partons du principe que le contexte de croissance restera constructif. Le temps des consolidations budgétaires est pour le moment révolu. Aux Etats-Unis comme dans la zone euro, l'économie bénéficie d'impulsions fiscales. En revanche, la politique monétaire connaît un repli. Vu la hausse des taux d'inflation, la politique des taux devrait lentement se normaliser à moyen terme. En 2017, nous attendons deux nouvelles hausses de 25 points de base de la part de la Banque centrale américaine.

Monde: indice de l'incertitude politico-économique



Source: Baker, Bloom, Davis

Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

Bilan

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2016	31.12.2015
ACTIF			
Liquidités		67 089 729	63 666 711
Autres créances		2 546 781	2 137 681
Créances envers les sociétés de l'employeur		8 912 185	9 316 078
Prêts à des sociétés d'employeur (placement alternatifs)		335 610	359 970
TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES, PRÊTS		78 884 305	75 480 440
Titres	VI.1	915 648 100	897 378 229
TOTAL TITRES		915 648 100	897 378 229
TOTAL PLACEMENTS		994 532 405	972 858 669
Compte de régularisation - actif		1 642 403	2 001 616
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF		1 642 403	2 001 616
TOTAL ACTIF		996 174 808	974 860 285

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2016	31.12.2015
PASSIF			
Prestations de libre passage et rentes		13 970 257	24 558 072
Autres engagements		1 237 923	733 983
TOTAL ENGAGEMENTS		15 208 180	25 292 055
Compte de régularisation – passif	VII.1	846 056	846 056
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION – PASSIF		846 056	846 056
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation	V.7	16 902 308	18 181 646
Réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation	V.7	–	–
TOTAL RÉSERVE DE COTISATION DE L'EMPLOYEUR		16 902 308	18 181 646
Provisions non techniques		51 685	51 686
TOTAL PROVISIONS NON TECHNIQUES		51 685	51 686
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	V.2	642 172 950	620 157 678
Réserves de taux de conversion des œuvres de prévoyance	VII.2	10 904 721	8 415 711
Fonds de renchérissement	VII.3	129 456 481	127 405 325
Provisions pour cas particuliers (au niveau de la fondation)		2 235 198	2 235 198
Provisions pour découvert (au niveau de la fondation)	VII.4	7 647 541	7 647 541
TOTAL CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES		792 416 891	765 861 453
Réserves de fluctuation de valeurs des œuvres de prévoyance		69 470 313	67 449 759
Réserve de fluctuation de valeurs du fond de renchérissement		16 182 060	15 883 570
Réserve de fluctuation de valeurs de la fondation		1 137 519	934 868
TOTAL RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS	VI.2	86 789 892	84 268 197
Capital de la fondation		97 248	97 448
Fonds libres des œuvres de prévoyance	V.8	83 862 548	80 277 899
Découvert des œuvres de prévoyance	V.9	–	-16 156
TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, FONDS LIBRES, DÉCOUVERT		83 959 796	80 359 191
EXCÉDENT DES PRODUITS / EXCÉDENT DES CHARGES		–	–
TOTAL PASSIF		996 174 808	974 860 285

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2016	2015
COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES			
Cotisations Salariés		25 336 895	25 400 925
Cotisations Employeur		32 616 864	33 248 546
Cotisations Employeur aux fonds libres		1 159 931	508 612
Retrait des réserves de cotisations de l'employeur en vue de financer les cotisations		-2 566 465	-1 665 325
TOTAL COTISATIONS		56 547 225	57 492 758
Versements uniques et rachats		4 346 570	6 276 568
Versement de la réserve mathématique Rentes de Swiss Life		1 216 273	9 635 432
Versement de la réserve pour sinistres des invalides		442 863	176 440
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	V.8	1 332 979	962 000
Versements aux réserves de taux de conversion		-	99 613
Subsides Fonds de garantie		168 898	164 267
TOTAL COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES 1		64 054 809	74 807 079
PRESTATIONS D'ENTRÉE			
Versements de libre passage	V.2	39 905 416	31 545 358
Remboursements des versements anticipés EPL / divorce	V.2	1 394 999	960 496
TOTAL PRESTATIONS D'ENTRÉE 2		41 300 415	32 505 853
TOTAL ENTRÉES DE FONDS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE 3 (1+2)		105 355 224	107 312 933
PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES			
Rentes de vieillesse		-20 484 062	-20 390 999
Rentes de survivants		-2 850 804	-2 777 799
Rentes d'invalidité		-2 910 586	-3 435 279
Prestations en capital à la retraite		-12 846 596	-17 698 299
Prestations en capital en cas de décès de bénéficiaires de rentes de vieillesse		-2 675 346	-1 762 956
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-1 787 847	-1 548 755
TOTAL PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES 4		-43 555 242	-47 614 086
PRESTATIONS EXTRA-RÉGLEMENTAIRES 5		-	-
PRESTATIONS DE SORTIE			
Prestations de libre passage en cas de sortie	V.2	-38 886 830	-54 790 988
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats		-10 409 816	-69 941 445
Report de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes		-707 049	-9 635 432
Versements anticipés EPL / divorce	V.2	-3 837 688	-2 819 717
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sorties collective		-2 022 803	-20 564 585
TOTAL PRESTATIONS DE SORTIE 6		-55 864 187	-157 752 169
TOTAL SORTIES DE FOND POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS 7 (4+5+6)		-99 419 428	-205 366 255

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2016	2015
DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE COTISATIONS			
Dissolution de capitaux de prévoyance d'actifs		83 096 005	154 225 323
Constitution de capitaux de prévoyance d'actifs		-95 166 066	-88 917 741
Dissolution de la réserve de taux de conversion		894 823	1 974 093
Constitution de la réserve de taux de conversion		-3 383 833	-1 679 288
Constitution du fonds de renchérissement	VII.3	-2 051 156	-261 048
Rémunération du capital épargne	V.2	-9 682 629	-12 488 351
Dissolution de réserves de cotisation de l'employeur	V.8	2 646 396	4 312 976
Constitution de réserves de cotisations de l'employeur (sans intérêts)		-1 332 979	-962 000
TOTAL DISSOLUTION / CONSTITUTION DE CAPITAUX 8		-24 979 438	56 203 964
PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE			
Prestations d'assurance		32 650 030	43 780 485
Part aux bénéfices d'assurance en faveur des œuvres de prévoyance		1 069 339	1 072 925
TOTAL PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE 9		33 719 369	44 853 410
CHARGES D'ASSURANCE			
Prime de risque		-10 313 175	-10 829 258
Prime pour frais de gestion		-2 522 968	-2 647 361
Versements uniques à l'assurance		-17 919 247	-19 278 261
Utilisation des subsides du Fonds de garantie pour le compte de cotisation		-168 898	-164 267
Cotisations au Fonds de garantie		-243 151	-244 269
TOTAL CHARGES D'ASSURANCE 10		-31 167 439	-33 163 415
RÉSULTAT NET DE LA PARTIE ASSURANCE 11 (3+7+8+9+10)	VII.5	-16 491 713	-30 159 363
(Total entrées de fonds, sorties de fonds, Total dissolution / constitution de capitaux, produits et charges d'assurance)			
PRODUITS DES LIQUIDITÉS ET DES PRÊTS			
Produits de la fortune des liquidités et du compte courant		115 760	26 417
Intérêts sur les créances du compte courant envers des sociétés de l'employeur		4 950	42 166
PRODUITS DES TITRES			
Produits des titres		4 301 255	4 024 933
Résultat rdes titres réalisé		1 394 632	1 994 748
Résultat des titres latent		22 491 512	7 559 222
TOTAL PRODUITS DE LA FORTUNE 12		28 308 109	13 647 486

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2016	2015
CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS			
Charges d'intérêts pour autres engagements		-236 148	-143 667
Charges d'intérêts pour engagements envers des banques et des assurances		-88 312	-346 161
Charges d'intérêts de la réserve de cotisation de l'employeur		-34 079	-64 077
TOTAL CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS 13		-358 539	-553 905
CHARGES ADMINISTRATIVES DES PLACEMENTS 14	VI.1	-5 327 320	-5 179 220
TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS 15 (12+13+14)		22 622 250	7 914 361
CONSTITUTION / DISSOLUTION DE PROVISIONS NON TECHNIQUES			
Dissolution de provisions non techniques		-	-
Constitution de provisions non techniques		-	-
TOTAL CONSTITUTION / DISSOLUTION DE PROVISIONS NON TECHNIQUES 16		-	-
AUTRES PRODUITS			
Produits de prestations de service fournies		50 291	62 321
Autres produits		-	-
TOTAL AUTRES PRODUITS 17		50 291	62 321
FRAIS DE GESTION			
Frais pour la gestion générale		-58 339	-60 253
TOTAL FRAIS DE GESTION 19	VII.6	-58 339	-60 253
RÉSULTAT NET DES AUTRES CHARGES / PRODUITS 20 (16+17+19)		-8 047	2 068
EXCÉDENT DE PRODUITS AVANT CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS 21 (11+15+20)		6 122 490	-22 242 934
DISSOLUTION/CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS			
Dissolution de réserves de fluctuation de valeurs	VI.2	3 328 876	6 539 441
Constitution des réserves de fluctuation de valeurs	VI.2	-5 850 570	-4 767 465
TOTAL DISSOLUTION / CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS 22		-2 521 694	1 771 976
EXCÉDENT DE PRODUITS AVANT CONSTITUTION DE FONDS LIBRES / DE DÉCOUVERT 23 (21+22)		3 600 795	-20 470 958
DISSOLUTION / CONSTITUTION DE FONDS LIBRES / DE DÉCOUVERT			
Dissolution de fonds libres	V.9	6 025 039	26 081 674
Constitution de fonds libres (sans intérêts)	V.9	-9 609 679	-5 626 873
Réduction de découvert		-16 156	-
Augmentation de découvert		-	16 156
TOTAL DISSOLUTION / CONSTITUTION DE FONDS LIBRES / DE DÉCOUVERT 24		-3 600 796	20 470 958
EXCÉDENT DES PRODUITS / EXCÉDENT DES CHARGES 25 (23+24)		-	-

Annexe aux comptes annuels 2016

I Bases et organisation

I.1 Forme juridique et but

La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est une institution de prévoyance enregistrée au sens des art. 80 ss CC. Conformément au règlement et aux plans de prévoyance, elle protège les personnes assurées et leurs survivants des conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

Dans le cadre de fondations collectives qui se complètent et se présentent sous la dénomination commune de Fondations pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, la fondation gère la prévoyance professionnelle pour les entreprises affiliées au moyen d'un plan d'assurance de base qui prévoit les prestations minimales prescrites par la LPP ainsi que des prestations surobligatoires.

I.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

Les activités de la fondation s'étendent à l'ensemble de la Suisse. La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est enregistrée au sens des dispositions de la LPP (n° de registre: ZH 1441).

I.3 Acte de fondation et règlements

Cette fondation a été créée par l'Union de Banques Suisses sous la dénomination «Fondation collective LPP de l'UBS», puis a été renommée «Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life» au 1^{er} novembre 1998. L'acte de fondation actuel date du 27 avril 2005 et il est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2005. Les règlements applicables aux œuvres de prévoyance affiliées sont établis sur une base individuelle.

	Date d'entrée en vigueur
Règlement de la fondation	
Acte de fondation	19.07.2016
Règlement d'organisation	01.01.2013
Règlement régissant l'élection des représentants des employeurs au conseil de fondation	12.10.2016
Règlement régissant l'élection des représentants des salariés au conseil de fondation	12.10.2016
Règlement régissant la définition de provisions et de réserves au niveau de l'œuvre de prévoyance et au niveau de la fondation	01.01.2015
Règlement régissant la définition de provisions et de réserves au niveau de l'œuvre de prévoyance	01.01.2014
Conditions supplémentaires relatives à l'adaptation des rentes LPP à l'évolution des prix	01.01.2007
Règlement de placements	20.05.2014
	Date d'entrée en vigueur
Règlements de prévoyance	
Dispositions de base	01.01.2016
Dispositions relatives à l'encouragement à la propriété du logement	01.01.2014
Dispositions relatives à la participation aux excédents	01.01.2013
Dispositions concernant la liquidation partielle	01.01.2010
Règlement d'organisation pour la commission de gestion	Début du contrat
Règlement relatif aux frais de Swiss Life	01.01.2016
Règlement relatif aux frais de placement et de gestion	01.01.2012

I.4 Organe de gestion, droit de signature

Conformément à la LPP, la composition du conseil de fondation est paritaire et réalisée au niveau de l'œuvre de prévoyance. Les entreprises assurées s'acquittent des dispositions légales en s'affiliant. Le conseil de fondation est exclusivement composé de représentants des entreprises affiliées.

Membres du conseil de fondation

Représentants des salariés

Michael Zanetti, président, CSD Holding SA, Köniz

Ruth Leiser, Bamert SA, Uster

Walter Forster, DAS Protection juridique SA, Etoy

Alain Philipona, Sottas SA, Bulle

Représentants des employeurs

Hans de Capitani, vice-président, Wache SA, Zurich

Marc Hunziker, Ineltro SA, Regensdorf

Ursula Hofer Moledo, Rollvis SA, Plan-les-Ouates

Regula Elvira Ruckstuhl, Lonstroff SA, Aarau

Durée du mandat

du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2017

Droit de signature

Le président, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life SA, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

Gérante

Swiss Life SA, Zurich, représentée par Martin Naegeli

Siège de la fondation

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

I.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance

Experts en prévoyance professionnelle

Libera SA, Zurich

Organe de révision

Ernst & Young SA, Zurich

Autorité de surveillance

Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS), Zurich

I.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2016, 93 contrats d'affiliation étaient actifs et en vigueur (contre 99 l'année précédente), 6 contrats ayant été dissous au cours de l'exercice de référence.

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	2016	2015
ETAT DES ACTIFS AU 01.01.	6553	7475
Augmentation	1 412	1 090
Diminution	-1 399	-2 012
ETAT DES ACTIFS AU 31.12.	6 566	6 553
ETAT DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE VIEILLESSE ET DE SURVIVANTS AU 01.01.	1702	1742
Augmentation	95	120
Diminution	-108	-160
ETAT DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE VIEILLESSE ET DE SURVIVANTS AU 31.12.	1 689	1 702
ETAT COURANT DES INVALIDES AU 01.01.	126	146
Augmentation	90	124
Diminution	-97	-144
ETAT COURANT DES INVALIDES AU 31.12.	119	126

III Mode de réalisation du but

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP.

La fondation conclut un contrat d'assurance vie collective auprès de Swiss Life SA pour chacune des œuvres de prévoyance qui lui est affiliée.

Dans tous les cas, les contrats d'assurance vie collective conclus par la fondation auprès de Swiss Life SA sont des assurances de risque selon la LPP, pour lesquelles les prestations de vieillesse et de libre passage sont déterminées selon le principe de la primauté des cotisations.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26. Les chiffres effectifs avec centimes servent de base bien que ces derniers ne figurent pas dans le rapport de gestion.

Généralités

Les actifs et les passifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle. Les actions de Swiss Life Holding détenues par les œuvres de prévoyance sont évaluées à leur valeur boursière au 31 décembre 2016, qui est de 288,20 francs (contre 271,30 francs au 31 décembre 2015).

Monnaies étrangères

La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires desdits placements collectifs.

Titres

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

Réserves de fluctuation de valeurs

La valeur cible des réserves de fluctuation de valeurs est déterminée pour chaque œuvre de prévoyance sur la base de sa stratégie de placement.

V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

V.1 Nature de la couverture des risques

Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement couverts par Swiss Life SA.

V.2 Evolution et rémunération de l'avoir d'épargne

en CHF

	2016	2015
ETAT DE L'AVOIR D'ÉPARGNE AU 01.01.	620 157 678	673 224 353
Bonifications de vieillesse	47 262 778	47 510 089
Versements uniques et rachats de l'employés	5 546 510	6 252 087
Versements de libre passage	39 905 416	31 545 358
Remboursements des versements anticipés EPL	1 140 230	316 223
Remboursements des versements anticipés divorce	254 769	644 273
Constitution de l'avoir de vieillesse à partir des fonds libres	2 272 636	2 649 710
Rémunération du capital épargne	9 682 629	12 488 351
TOTAL AUGMENTATIONS	106 064 968	101 406 091
Prestations de libre passage en cas de sortie	-38 871 073	-54 790 988
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats	-10 409 816	-69 941 445
Versement à la réserve mathématique Rentes à Swiss Life	-17 213 802	-7 673 562
Prestations en capital à la retraite	-12 846 596	-17 698 299
Prestations en capital en cas de décès	-870 720	-1 548 755
Versements anticipés EPL	-2 042 414	-2 052 707
Versements anticipés divorce	-1 795 274	-767 011
TOTAL DIMINUTIONS	-84 049 696	-154 472 767
ETAT DE L'AVOIR D'ÉPARGNE AU 31.12.	642 172 950	620 157 678

EPL = encouragement à la propriété du logement

V.3 Evolution de la réserve mathématique

La réserve mathématique des assurances conclues par la fondation auprès de Swiss Life SA sur la base des contrats d'assurance vie collective ne figure pas dans le bilan de la fondation.

en mio. CHF

	2016	2015
ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE VIEILLESSE ET DE SURVIVANTS AU 01.01.	317,2	321,3
Augmentations	23,6	12,3
Diminutions	-17,6	-16,4
ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE VIEILLESSE ET DE SURVIVANTS AU 31.12.	323,2	317,2
ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES INVALIDES AU 01.01.	37,6	37,4
Augmentations	2,9	2,9
Diminutions	-2,7	-2,7
ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES INVALIDES AU 31.12.	37,8	37,6
ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE (TOTAL) AU 01.01.	354,8	358,7
Augmentations	26,5	15,2
Diminutions	-20,3	-19,1
ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE (TOTAL) AU 31.12.	361,0	354,8

V.4 Evolution de l'avoir de vieillesse LPP

En CHF

	2016	2015
Avoirs de vieillesse LPP au 31.12.	382 091 659	369 320 195

V.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

L'expert a contrôlé la fondation pour la dernière fois le 10 juillet 2014 (vérification au sens de l'art. 52e al. 2 LPP).

Cette vérification a permis de contrôler si:

- les dispositions réglementaires relatives aux prestations ainsi qu'au financement sont conformes aux prescriptions légales;
- l'institution de prévoyance offre à tout moment la garantie qu'elle peut remplir ses engagements;
- des contrats d'assurance vie adéquats ont été conclus entre l'institution de prévoyance et Swiss Life SA pour tous les contrats d'affiliation des employeurs affiliés afin de couvrir les prestations réglementaires pour les risques décès et invalidité.

V.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life SA tel qu'il a été approuvé par la FINMA est appliqué à tout le portefeuille. Des taux d'intérêt techniques compris entre 2,5 et 3,5% s'appliquent aux différentes générations de tarifs. Les avoirs de vieillesse obligatoires ont été rémunérés, en 2016, au taux d'intérêt minimal LPP de 1,25% (année précédente: 1,75%), et les avoirs de vieillesse surobligatoires au taux de 0,75% (année précédente: 1,25%). Le tarif d'assurance vie collective est resté inchangé en 2016.

V.7 Degré de couverture

Le degré de couverture traduit le rapport entre la fortune disponible et le capital de prévoyance nécessaire, compte tenu des réserves de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation. Le degré de couverture est calculé individuellement pour chaque œuvre de prévoyance et communiqué à la commission de prévoyance concernée.

Nombre d'œuvres de prévoyance

	2016	2015
Degré de couverture inférieur à 80 %	-	-
Degré de couverture compris entre 80 % et 84 %	-	-
Degré de couverture compris entre 88 % et 89 %	-	-
Degré de couverture compris entre 90 % et 94 %	-	-
Degré de couverture compris entre 95 % et 99 %	-	1
Degré de couverture compris entre 100 % et 110 %	13	12
Degré de couverture compris entre 111 % et 120 %	31	32
Degré de couverture compris entre 121 % et 130 %	24	23
Degré de couverture supérieur à 130 %	25	31
TOTAL NOMBRE D'ŒUVRES DE PRÉVOYANCE	93	99

Degré de couverture au 31.12.2016

en CHF

Niveau de la fondation

31.12.2016

VALEURS COMPTABLES

Actifs inscrits au bilan au 31.12		996 174 808
- Actifs provenant du contrat d'assurance avec Swiss Life SA	360 988 093	
- Prestations non encore versées	-13 970 257	
- Autres engagements	-1 237 923	
- Engagements Swiss Life	-	
- Compte de régularisation – passif	-846 056	
- Réserves de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation œuvres de prévoyance	-16 902 308	
- Provisions non techniques	-51 685	
- Fonds libres des œuvres de prévoyance	-83 862 548	
- Réserves de fluctuation de valeurs des œuvres de prévoyance	-69 470 313	174 647 003
TOTAL FORTUNE DE PRÉVOYANCE		1 170 821 810
- Capitaux de prévoyance des assurés actifs	642 172 950	
- Passifs provenant du contrat d'assurance avec Swiss Life	360 988 093	
- Réserves de taux de conversion des œuvres de prévoyance	10 904 721	
- Provision Fonds de renchérissement	129 456 481	
- Provision pour cas particuliers	2 235 198	
- Provision pour découvert	7 647 541	
TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE		1 153 404 984
DEGRÉ DE COUVERTURE AU 31.12.		101,51%

V.8 Evolution des réserves de cotisations de l'employeur (RCE)

en CHF

	2016	2015
Réserves de contributions de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	18 181 646	21 408 264
Réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	-	60 281
ETAT DES RÉSERVES DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR AU 01.01.	18 181 646	21 468 545
Cotisation de l'employeur au profit de la RCE	1 332 979	962 000
Charge d'intérêts de la réserve de cotisations de l'employeur	34 079	64 077
TOTAL AUGMENTATIONS	1 367 058	1 026 077
Diminution due au paiement de cotisations	-2 566 465	-1 665 325
Diminution due à la dissolution de contrats	-79 931	-2 647 651
TOTAL DIMINUTIONS	-2 646 396	-4 312 975
Réserves de contributions de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	16 902 308	18 181 646
Réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	-	-
ETAT DES RÉSERVES DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.	16 902 308	18 181 646

RCE = réserve de contributions de l'employeur; FL = Fonds libres; RTC = Réserve du taux de conversion

V.9 Evolution des fonds libres

en CHF

	2016	2015
ETAT DES FONDS LIBRES AU 01.01.	80 277 898	100 731 750
Augmentation due à la dissolution de la RCE	-	-
Augmentation due à la dissolution de la RFV	3 961 473	4 153 835
Augmentation due à la dissolution de la RTC	24 932	-
Augmentation des cotisations de l'employeur	1 159 931	508 612
Rémunération des fonds libres	10	948
Augmentation due à la constitution de fonds libres issus de la prestation d'assurance	108 710	104 646
Affectation aux fonds libres	4 354 632	859 780
TOTAL AUGMENTATIONS	9 609 688	5 627 822
Diminution due à la constitution d'avoirs de vieillesse à partir des fonds libres	-2 272 636	-2 649 710
Diminution pour le compte de paiement des cotisations	-87 523	-
Diminution due à la dissolution de contrats	-1 398 414	-14 014 691
Diminution pour augmentation de prestations	-405 189	-66 196
Diminution au profit de la RFV	-875 877	-3 149 709
Diminution au profit de la RTC	-530 745	-1 151 904
Dissolution de fonds libres Perte	-454 654	-5 049 462
TOTAL DIMINUTIONS	-6 025 038	-26 081 674
ETAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.	83 862 548	80 277 898

RCE = Réserve de contributions de l'employeur; RTC = Réserve du taux de conversion; RFV = Réserve de fluctuation de valeurs

V.10 Résultat 2016, excédents liés aux risques et aux frais

Swiss Life SA tient une comptabilité d'exploitation séparée pour les assurances relevant du domaine de la prévoyance professionnelle. Le compte d'exploitation des activités d'assurance collective repose sur les comptes statutaires des activités suisses, établis conformément au Code des obligations suisse (CO). Il constitue la base de calcul du taux de distribution minimal de 90% (quote-part minimum) et sert à déterminer l'attribution des parts d'excédent. Au moins 90% des produits doivent être utilisés en faveur des contrats. Ces produits sont utilisés pour financer tous les frais liés aux prestations d'assurance, les frais de gestion occasionnés et les coûts de constitution de réserves forfaitaires (p. ex. les réserves de fluctuation). Le montant restant est alloué au fonds d'excédents. Les parts d'excédent accumulées dans le fonds d'excédents de Swiss Life SA sont attribuées directement aux œuvres de prévoyance chaque année. La somme totale ainsi octroyée ne doit pas dépasser les deux tiers du fonds d'excédents par an.

La part d'excédent se calcule sur la base des réserves mathématiques de Swiss Life SA, des cotisations de risque ainsi que des cotisations de frais de l'œuvre de prévoyance pour l'exercice en cours. Elle est due au 1^{er} janvier de l'année suivante (jour de référence).

La part d'excédent attribuable est communiquée chaque année aux œuvres de prévoyance.

VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements

VI.1 Données relatives aux placements dans le bilan de la fondation

Gestion de la fortune des œuvres de prévoyance

La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life a confié la gestion de fortune exclusivement à des personnes et institutions qui satisfont entièrement aux exigences stipulées à l'art 48f OPP 2.

Placements des œuvres de prévoyance

La fondation gère les placements des œuvres de prévoyance de manière séparée. Elle a conclu des accords contractuels avec des banques suisses et des fondations de placement renommées, pour la gestion de la fortune. Les placements effectués pour le compte de chaque caisse de prévoyance sont conformes aux directives de placement de la fondation, plus restrictives que les prescriptions de l'OPP 2. Si leur situation financière le permet, les œuvres de prévoyance peuvent exploiter de plus vastes possibilités de placement.

Le résultat net des placements regroupe les produits des placements de la fondation ainsi que des différentes œuvres de prévoyance. Les œuvres de prévoyance ont été individuellement informées du résultat de leurs placements.

Placements de la fondation

Les capitaux de la fondation, qui sont pour l'essentiel ceux du fonds pour la compensation du renchérissement, sont gérés par le conseil de fondation selon les mêmes principes que ceux appliqués aux œuvres de prévoyance.

Evaluation des titres à la date de clôture du bilan

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement selon les articles 53 et 54 OPP 2 ainsi que selon l'art. 55 OPP 2 pour les limites globales, mais aussi les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

Opérations sur instruments dérivés, securities lending

Les portefeuilles des œuvres de prévoyance peuvent comprendre des placements dérivés directs ou indirects par le biais d'instruments de placement collectif. En 2016, il n'a pas été recouru au securities lending.

Catégorie de placement	en CHF	en %	en CHF
	31.12.2016	Actuel	31.12.2015
ACTIONS SWISS LIFE 1	321 631	0,04%	427 298
FONDATION DE PLACEMENT SWISS LIFE			
Obligations SL suisses en CHF	5 519 801	0,77%	6 675 623
Obligations SL étrangères en CHF PM	11 426 016	1,59%	14 411 700
Obligations SL étrangères en CHF	1 063 443	0,15%	1 933 455
Obligations SL étrangères en CHF PM	16 654 768	2,32%	20 099 610
Obligations SL Global (couvertes en CHF)	1 725 726	0,24%	2 978 417
Obligations SL Global PM (couvertes en CHF)	12 618	0,00%	12 247
Obligations SL Global Etats+ (couvertes en CHF)	652 465	0,09%	641 905
Obligations SL Global Etats+ PM (couvertes en CHF)	18 660 510	2,60%	26 321 071
Obligations SL Global Entreprises (couvertes en CHF)	557 685	0,08%	536 355
Obligations SL Global Entreprises PM (couvertes en CHF)	54 656 280	7,60%	45 983 700
Obligations SL Global Entreprises Short Term (couvertes en CHF)	7 540 280	1,05%	31 820 933
Obligations SL Global Entreprises Short Term PM (couvertes en CHF)	111 962 885	15,57%	84 708 868
Actions SL Suisse	4 055 177	0,56%	4 976 828
Actions SL Suisse PM	48 966 154	6,81%	44 261 540
Actions SL Suisse Protect	332 340	0,05%	346 500
Actions SL Suisse Protect PM	1 260 004	0,18%	1 310 230
Actions SL Etranger	2 658 849	0,37%	2 060 687
Actions SL Etranger PM	27 128 010	3,77%	31 163 664
Actions SL Etranger Protect (couvertes en CHF)	724 080	0,10%	-
Actions SL Etranger Protect PM (couvertes en CHF)	2 847 546	0,40%	786 120
Actions SL Global Protect Flex PM (couvertes en CHF)	12 558 494	1,75%	-
Actions SL Global Protect Flex (couvertes en CHF)	51 230	0,01%	-
Immobilier SL Suisse	25 159 758	3,50%	23 429 162
Immeubles commerciaux SL Suisse	8 235 275	1,15%	7 824 784
Fonds immobiliers Suisse SL	62 885	0,01%	121 070
Fonds immobiliers Suisse SL PM	63 490	0,01%	-
SL Flex Funds (CH) Dynamic Allocation (CHF)	344 694	0,05%	3 836 370
SL REF (LUX) Commercial Properties CH, FCP-SF	6 420 487	0,89%	5 623 780
SL REF (CH) Swiss Properties	8 663 200	1,20%	4 462 350
LPP Mix 15 SL	26 263 800	3,65%	18 552 387
LPP Mix 25 SL	213 124 569	29,64%	202 544 471
LPP Mix 35 SL	77 941 189	10,84%	71 308 176
LPP Mix 45 SL	21 659 305	3,01%	23 944 221
TOTAL FONDATION DE PLACEMENT SWISS LIFE 2	718 953 011,89	78,49%	682 676 224
FONDATION DE PLACEMENT UBS POUR LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE			
UBS AST 2 Global Equities (ex CH) Passive (hedged CHF) IA1	5 708 187	9,68%	2 910 759
UBS AST 2 Global Equities (ex CH) Passive I-A1	2 136 570	3,62%	5 546 004
UBS AST Immeubles suisses	1 268 672	2,15%	1 213 227
UBS AST Immeubles commerciaux suisses	561 746	0,95%	-
UBS AST BVG-12 Aktiv Plus I-A1	-	0,00%	6 262 191
UBS AST 2 BVG-25 Active Plus I-A3	32 420 187	54,99%	49 655 045
UBS AST 2 BVG-40 Active Plus I-A2	16 856 265	28,59%	16 781 176
TOTAL FONDATION UBS POUR L'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE D'INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE DU PROFESSIONNELLE 3			58 951 627,55

Catégorie de placement	en CHF	en %	en CHF
	31.12.2016	Actuel	31.12.2015
FONDATION DE PLACEMENT CREDIT SUISSE			
CSA Money Market CHF	1 480 278	1,08%	1 931 826
CSA Swiss Bonds CHF	7 221 863	5,26%	2 788 000
CSA Foreign Bonds CHF	5 198 755	3,78%	2 719 500
CSA International Bonds	3 010 904	2,19%	2 890 108
CSA Inflation Linked Bonds CHF	784 094	0,57%	765 361
CSA Equity Linked Bonds	-	0,00%	117 126
CSA Mid Yield Bonds CHF	2 001 902	1,46%	1 817 504
CSA Bonds EUR	437 303	0,32%	-
CSA Bonds USD	216 928	0,16%	-
CSA Swiss Index	1 145 992	0,83%	-
CSA Fund Selection Equity Switzerland	5 345 142	3,89%	4 593 801
CSA Equity Small & Mid Cap Switzerland	361 278	0,26%	-
CSA World Index	1 400 774	1,02%	-
CSA Fund Selection Equity Europe	481 908	0,35%	1 429 131
CSA Fund Selection Equity USA	2 773 875	2,02%	2 023 860
CSA Fund Selection Equity Emerging Markets	626 948	0,46%	607 163
CSA Nippon Index	521 052	0,38%	283 084
CSA Real Estate Switzerland	14 774 030	10,75%	12 573 098
CSA Real Estate Switzerland Pooled Investments	544 986	0,40%	-
CSA Real Estate Switzerland Commercial	763 157	0,56%	729 528
CSA 2 Mixta-LPP 25 S	60 837 476	44,27%	56 542 072
CSA 2 Mixta-BVG 35	4 272 311	3,11%	-
CSA 2 Mixta-LPP 35 S	14 429 827	10,50%	18 417 085
CSA 2 Mixta-LPP 45	8 791 047	6,40%	9 070 861
TOTAL CREDIT SUISSE FONDATION DE PLACEMENT 4	137 421 829	15,00%	119 299 109
FONDATION DE PLACEMENT SWISSCANTO AVANT LPP			
Fondation de placement Swisscanto Avant LPP Portfolio 25	-	0,00%	4 819 850
TOTAL FONDATION DE PLACEMENT SWISSCANTO AVANT 5	-	0,00%	4 819 850
REICHMUTH & CO INVESTMENTFONDS AG 6			
Reichmuth Alpin - classe de parts P	-	0,00%	5 092 620
TOTAL REICHMUTH & CO INVESTMENTFONDS AG 6	-	0,00%	5 092 620
TOTAL PLACEMENTS COLLECTIFS 7 (2+3+4)	915 326 468	99,93%	894 256 203
PRÊTS À DES EMPLOYEURS (PLACEMENT ALTERNATIF) 8	335 610	0,04%	359 970
TOTAL TITRES ET PRÊTS 9 (1+7+8)	915 983 709	100,00%	895 043 471

Explication relative aux frais de gestion de la fortune

Indication des frais de gestion de la fortune		en CHF
Placements		31.12.2016
Total Placements aux valeurs de marché		983 073 439
dont:		
Placements transparents		983 073 439
Placements non transparents selon l'art. 48a al. 3 OPP2		-
Taux de transparence en matière de frais		100,00%
Frais de gestion de fortune		en CHF
		31.12.2016
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés		1 468 762
Somme de tous les chiffres clés concernant les frais en CHF pour les placements collectifs		3 858 558
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation		5 327 320
En % des placements offrant la transparence des frais		0,54%

VI.2 Evolution des réserves de fluctuation de valeurs

en CHF		
	2016	2015
ETAT DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS AU 01.01.	84 268 197	86 040 173
Cotisation de l'employeur à la RFV	-	-
Augmentation due à la dissolution des FL	875 877	3 149 709
Augmentation due à la dissolution de la RTC	125 669	700 290
Affectation des réserves de fluctuation de valeurs	4 849 025	917 466
TOTAL AUGMENTATIONS	5 850 571	4 767 465
Diminution due à la dissolution des contrats	692 476	-1 734 922
Diminution pour augmentation de prestations	-	-7 118
Diminution due à la constitution des FL	-3 961 473	-4 153 835
Diminution due à la constitution de la RTC	-59 879	-231 073
Dissolution des réserves de fluctuation de valeurs à partir du résultat	-	-412 493
TOTAL DIMINUTIONS	-3 328 876	-6 539 441
ETAT DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS AU 31.12.	86 789 892	84 268 197

RFV = Réserve de fluctuation de valeurs; FL = Fonds libres; RTC = Réserve du taux de conversion

VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1 Explications relatives au bilan

Le poste Compte de régularisation – actif régularise les rentes versées au 31 décembre 2016 pour le premier trimestre 2015.

Le poste Compte de régularisation – passif comprend les prestations dues qui n'ont pas encore été versées.

VII.2 Evolution des réserves de taux de conversion

en CHF

	2016	2015
ETAT DES RÉSERVES DE TAUX DE CONVERSION AU 01.01.	8 415 711	8 710 515
Cotisation de l'employeur au profit de la RTC	-	99 613
Augmentation due à la dissolution de la RFV	59 879	231 073
Augmentation due à la dissolution des FL	530 745	1 151 904
Augmentation due au résultat	2 793 210	196 698
TOTAL AUGMENTATIONS	3 383 833	1 679 288
Diminution pour la résiliation du contrat	38 118	-
Diminution pour le rachat de rentes de vieillesse	-782 340	-647 150
Diminution au profit de la RTC	-	-626 652
Diminution au profit des FL	-24 932	-
Diminution au profit de la RFV	-125 669	-700 290
TOTAL DIMINUTIONS	-894 823	-1 974 092
ETAT DES RÉSERVES DE TAUX DE CONVERSION AU 31.12.	10 904 721	8 415 711

RTC = Réserve du taux de conversion; FL = Fonds libres; RFV = Réserve de fluctuation de valeurs

VII.3 Evolution du fonds de renchérissement

en CHF

	2016	2015
ETAT DU FONDS DE RENCHÉRISSEMENT AU 01.01.	127 405 325	127 405 325
Augmentation due aux primes de renchérissement	264 769	-
Augmentation du fonds de renchérissement à partir du résultat	1 786 386	-
TOTAL AUGMENTATIONS	2 051 155	-
Diminution due aux versements relatifs au renchérissement des rentes de risque Swiss Life	-	-
Diminution de la réserve de fluctuation de valeurs issue du résultat	-	-
TOTAL DIMINUTIONS	-	-
ETAT DU FONDS DE RENCHÉRISSEMENT AU 31.12.	129 456 481	127 405 325

VII.4 Evolution des provisions pour découvert

en CHF

	2016	2015
ETAT DE LA PROVISION POUR DÉCOUVERT AU 01.01.	7 647 541	7 647 541
Augmentation de la provision pour découvert issue du résultat	-	-
TOTAL AUGMENTATIONS	-	-
Dissolution de la provision pour découvert	-	-
TOTAL DIMINUTIONS	-	-
ETAT DE LA PROVISION POUR DÉCOUVERT AU 31.12.	7 647 541	7 647 541

VII.5 Explications relatives au compte d'exploitation

Le résultat net de la partie Assurance est la somme des postes Total Entrées de fonds provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total Sorties de fonds pour prestations et versements anticipés, Total Constitution de capitaux de prévoyance et de réserves de cotisations, Total Produits de prestations d'assurance et Total Charges d'assurance.

VII.6 Frais de gestion

La fondation n'emploie pas de personnel propre. Les affaires sont intégralement déléguées à Swiss Life SA. Les cotisations de frais correspondent aux primes pour frais de gestion indiquées, qui sont transmises à Swiss Life SA.

Le poste Gestion générale contient pour l'essentiel les coûts liés à la procédure en cours pour la liquidation partielle de la fondation.

Aucun coût n'incombe à la fondation pour:

- le marketing et la publicité
- les courtiers et activités de courtage
- l'organe de révision et l'expert en matière de prévoyance professionnelle
- les autorités de surveillance

Ces frais sont intégralement pris en charge par Swiss Life SA.

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance requiert de toutes les fondations collectives la publication des conditions contractuelles en matière de rétrocessions. La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life a réglé cet aspect comme suit au point 5, «Rémunération de la gérante», du contrat de gérance conclu avec Swiss Life SA le 14 décembre 2005:

La fondation indemnise la gérante pour les frais occasionnés en lui attribuant les frais de gestion contenus dans les cotisations de frais des contrats d'assurance collective et dans le règlement.

Les rétrocessions sont réglementées contractuellement et reviennent aux œuvres de prévoyance. Aucune rétrocession n'est plus perçue depuis l'exercice 2014.

Par courrier du 12 décembre 2016, l'autorité de surveillance compétente a pris connaissance des rapports remis, les a vérifiés et assortis de commentaires. Ces remarques ont en partie été mises en application dans les présents comptes annuels. Concernant la mise en œuvre des autres points, la gérance est en pourparlers avec l'autorité de surveillance.

IX Autres informations relatives à la situation financière

IX.1 Découvert 2016

Aucune œuvre de prévoyance n'a présenté de taux de découvert inférieur à 100% durant l'exercice 2016.

IX.2 Liquidation partielle

Par sa décision du 6 octobre 2009, le Tribunal administratif fédéral a chargé l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) d'ouvrir une procédure de liquidation partielle formelle à l'égard de la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life. La décision allait à l'encontre d'une résolution de l'Office fédéral des assurances sociales du 23 février 2006, selon laquelle les conditions d'une liquidation partielle n'étaient pas remplies. Le conseil de fondation a décidé d'un plan de répartition le 24 juin 2010 et l'a transmis à l'autorité de surveillance (OFAS) pour approbation. Dans sa décision du 14 décembre 2012, l'OFAS n'a pas approuvé le plan de répartition. La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life a déposé un recours contre la décision de l'OFAS, recours partiellement admis par le Tribunal administratif fédéral dans son arrêt du 8 novembre 2016, la décision de l'OFAS datant du 14 décembre 2012 ayant été suspendue par le tribunal sur différents points matériels importants. Les défenseurs de la fondation collective ont déposé un recours auprès du Tribunal fédéral contre l'arrêt du Tribunal administratif fédéral. La procédure est actuellement en cours auprès du Tribunal fédéral.

X Événements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Zurich, le 23 mai 2017

Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

Michael Zanetti
Président

Martin Naegeli
Responsable de la gestion des fondations

Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11
Téléfax +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de

Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, Zurich

Zurich, le 23 mai 2017

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- ▶ si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA

Patrik Schaller
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Andreas Imbach
Expert-réviseur agréé

Annexe

- ▶ Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life Bilan

Bilan au 31 décembre

En CHF

		31.12.2016	31.12.2015
ACTIF			
Liquidités		98 482	72 487
Autres créances		-	-
Prêts à des sociétés de l'employeur		-	-
TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES, PRÊTS	VI.1	98 482	72 487
Titres		12 390 164	12 665 023
TOTAL TITRES		12 390 164	12 665 023
TOTAL PLACEMENTS		12 488 646	12 737 509
Compte de régularisation - actif		-	-
TOTAL ACTIF		12 488 646	12 737 509

Bilan au 31 décembre

En CHF

	31.12.2016	31.12.2015
PASSIF		
Banques et assurances	-	-
Autres engagements	29 127	-
TOTAL ENGAGEMENTS	29 127	-
Compte de régularisation – passif	-	-
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION – PASSIF	-	-
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation	11 961 397	12 238 998
TOTAL RÉSERVE DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR	11 961 397	12 238 998
Provisions non techniques	-	-
TOTAL PROVISIONS NON TECHNIQUES	-	-
Provisions techniques	455 034	455 034
TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES	455 034	455 034
Capital de la fondation	43 088	43 477
TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, FONDS LIBRES, DÉCOUVERT	43 088	43 477
EXCÉDENT DES PRODUITS / EXCÉDENT DES CHARGES	-	-
TOTAL PASSIF	12 488 646	12 737 509

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation

En CHF

	2016	2015
COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES		
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	-	50 361
TOTAL COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES	-	50 361
TOTAL ENTRÉES DE FONDS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE	-	50 361
PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES		
Report sur des institutions de prévoyance	-584 068	-570 418
TOTAL PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES	-584 068	-570 418
TOTAL SORTIES DE FONDS POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS	-584 068	-570 418
DISSOLUTION / CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE COTISATIONS		
Dissolution de réserves de cotisations de l'employeur	584 223	570 418
Constitution de réserves de cotisations de l'employeur	-306 622	-90 054
TOTAL DISSOLUTION / CONSTITUTION DE CAPITAUX	277 601	480 364
RÉSULTAT NET DE LA PARTIE ASSURANCE	-306 467	-39 693
PRODUITS DES LIQUIDITÉS ET DES PRÊTS		
Produits de la fortune des liquidités et du compte courant	-14	-193
Intérêts sur prêts à des sociétés de l'employeur	-	-
PRODUITS DES TITRES		
Produits des titres	65 760	67 729
Résultat des titres réalisé	-6 329	2 793
Résultat des titres latent	341 924	118 289
TOTAL PRODUITS DE LA FORTUNE	401 341	188 618

Compte d'exploitation

En CHF

		2016	2015
CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS			
Charges d'intérêts pour autres engagements		-	-
Engagements envers des banques et des assurances		-	-
TOTAL CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS		-	-
CHARGES ADMINISTRATIVES DES PLACEMENTS	VI.1	-95 264	-95 264
RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS		306 077	93 354
CONSTITUTION / DISSOLUTION DE PROVISIONS NON TECHNIQUES			
Dissolution des provisions non techniques			549
TOTAL CONSTITUTION / DISSOLUTION DE PROVISIONS NON TECHNIQUES		-	549
CHARGES ADMINISTRATIVES			
Charges administratives		-	-
TOTAL CHARGES ADMINISTRATIVES		-	-
RÉSULTAT NET DES AUTRES CHARGES / PRODUITS		-	549
EXCÉDENT DES PRODUITS / EXCÉDENT DES CHARGES		-	-

Annexe aux comptes annuels 2016

I Bases et organisation

I.1 Forme juridique et but

La Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est une institution de prévoyance non enregistrée au sens des art. 80 ss CC. Elle organise le financement de la prévoyance en faveur du personnel des entreprises qui lui sont affiliées.

Dans le cadre de fondations collectives qui se complètent et se présentent sous la dénomination commune de Fondations pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, la fondation permet aux entreprises affiliées de gérer les réserves de cotisations de l'employeur et de prendre des mesures de prévoyance plus étendues et facultatives en faveur du personnel.

I.2 Enregistrement LPP

La Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est une institution de prévoyance non enregistrée au sens des art. 80 ss CC.

I.3 Acte de fondation et règlements

La fondation de financement a été instaurée en tant que fondation par acte authentique le 9 janvier 1987.

Les règlements applicables aux entreprises affiliées sont établis sur une base individuelle.

I.4 Organe de gestion, droit de signature

La fondation est gérée par des collaboratrices et collaborateurs de Swiss Life SA qui, en règle générale, ne travaillent que pour la fondation, sur la base d'un contrat de gérance. Les locaux et les infrastructures techniques sont également mis à disposition par Swiss Life SA.

Conseil de fondation

Marc Hunziker, Ineltro SA, Regensdorf, président
Hans de Capitani, Wache SA, Zurich
Willy Martig, Bettmeralp Bahnen SA, Bettmeralp
Regula Elvira Ruckstuhl, Lonstroff SA, Aarau

Droit de signature

Le président, le gérant ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life SA, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

Gérante

Swiss Life SA, Zurich, représentée par Martin Naegeli

Siège de la fondation

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

I.5 Organe de révision, autorité de surveillance**Organe de révision**

Ernst & Young SA, Zurich

Autorité de surveillance

Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS), Zurich

I.6 Contrats d'affiliation

Au 31 décembre 2015, le nombre de contrats d'affiliation en vigueur reste inchangé par rapport à l'année précédente.

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

La fondation de financement ne gère ni membres actifs ni bénéficiaires de rentes.

III Mode de réalisation du but

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Généralités

Les actifs et les passifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle.

Monnaies étrangères

La fondation ne détient pas d'actifs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires desdits placements collectifs.

Titres

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

La fondation de financement a pour unique but de constituer des réserves de cotisations de l'employeur. Aucun risque actuariel n'est couvert, et aucun degré de couverture n'est mentionné, car la fondation n'a pas d'engagements actuariels.

VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements

VI.1 Données relatives aux placements dans le bilan de la fondation

Gestion de la fortune des œuvres de prévoyance

La Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life a confié la gestion de fortune exclusivement à des personnes et institutions qui satisfont entièrement aux exigences stipulées à l'art 48f OPP 2.

Placements des œuvres de prévoyance

La fondation gère les placements des œuvres de prévoyance de manière séparée. Elle a conclu un accord contractuel avec la Fondation de placement Swiss Life pour la gestion de sa fortune. Les placements effectués pour le compte de chaque œuvre de prévoyance sont conformes aux directives de placement de la fondation, plus restrictives que les prescriptions de l'OPP 2.

Placements de la fondation

Les capitaux de la fondation sont gérés par le conseil de fondation selon les mêmes principes que ceux appliqués aux œuvres de prévoyance.

Evaluation des titres à la date de clôture du bilan

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement (limites imposées pour chaque catégorie selon l'art. 54 OPP 2 et limites globales selon l'art. 55 OPP 2) ainsi que les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

Opérations sur les instruments financiers dérivés

Les portefeuilles des œuvres de prévoyance peuvent comprendre des placements dérivés directs ou indirects par le biais d'instruments de placement collectifs.

Etat des titres

Catégorie de placement	en CHF		en %	en CHF
	31.12.2016	Actuel		31.12.2015
PLACEMENTS COLLECTIFS				
FONDATION DE PLACEMENT SWISS LIFE				
LPP-Mix 25	4 871 651	39,32%		4 942 906
LPP-Mix 35	5 945 070	47,98%		6 091 882
LPP-Mix 45	1 573 443	12,70%		1 630 235
TOTAL FONDATION DE PLACEMENT SWISS LIFE	12 390 164	100,00%		12 665 023
TOTAL PLACEMENTS COLLECTIFS	12 390 164	100,00%		12 665 023
TOTAL TITRES	12 390 164	100,00%		12 665 023

Explication relative aux frais de gestion de fortune

Placements	en CHF
	31.12.2016
Total Placements aux valeurs de marché	12 488 646
dont:	
Placements transparents	12 488 646
Placements non transparents selon l'art. 48a al. 3 OPP2	–
Taux de transparence en matière de frais	100,00%
Frais de gestion de fortune	en CHF
	31.12.2016
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés	29 503
Somme de tous les chiffres clés concernant les frais en CHF pour les placements collectifs	65 760
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	95 264
En % des placements offrant la transparence des frais	0,76%

VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Aucun autre poste du bilan et du compte d'exploitation ne nécessite d'explications.

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

Autorité de surveillance compétente

Par courrier du 12 décembre 2016, l'autorité de surveillance compétente a pris connaissance des rapports remis, les a vérifiés et assortis de commentaires. Ces remarques ont en partie été mises en application dans les présents comptes annuels. Concernant la mise en œuvre des autres points, la gérance est en pourparlers avec l'autorité de surveillance.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Aucune autre information n'est disponible sur la situation financière.

X Evénements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Zurich, le 23 mai 2017

Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life.

Marc Hunziker
Président

Martin Naegeli
Responsable de la gestion des fondations

Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11
Téléfax +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de

Fondation financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, Zurich

Zurich, le 23 mai 2017

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA

Patrik Schaller
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Andreas Imbach
Expert-réviseur agréé

Annexe

- ▶ Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

Mentions obligatoires

Le rapport de gestion de la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life et de la Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source. Un exemplaire justificatif doit être joint.

Editeur

Swiss Life SA, Zurich

Production

Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

© Swiss Life, 2017

L'avenir commence ici.

*Swiss Life
General-Guisan-Quai 40
Case postale 2831
CH-8022 Zurich*

*Tél. +41 43 284 33 11
www.swisslife.com*